

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 16 Février 2026

N°2026-02-01

Date de convocation : 10-02-2026

Date d'affichage : 10-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le seize février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Pouvoirs : Bruno FROGET pouvoir à Bernard GILLET, Johann GOURMAND pouvoir à Guy MINASSIAN
Absent excusé : Didier VAN DORT

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothee

M. PISTRE Thierry

~~M. VAN DORT Didier~~~~M. GOURMAND Johann~~

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

~~M. FROGET Bruno~~

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Souscription emprunts – budget principal

Monsieur le Maire, rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt dans le cadre des travaux de cheminement doux.

Rappelle le montant des travaux qui s'élèvent à 768 192.65€ HT, 921 830.40€ TTC.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Le conseil municipal DECIDE de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

1°) Recours à un prêt relais

- Montant du capital emprunté : 200 000€
- Durée d'amortissement : 3 ans
- Taux : 2.75% fixe
- Montant des intérêts : 1 375.00€
- Montant de l'échéance : 1 375.00€
- Mode d'amortissement : échéance constante
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Montant des frais de dossier : 200€

2°) Recours à un prêt

- Montant du capital emprunté : 200 000€
- Durée d'amortissement : 10 ans
- Taux : 3.17% fixe
- Montant des intérêts : 34 156.80€
- Montant de l'échéance : 5 853.92€
- Mode d'amortissement : échéance constante
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Montant des frais de dossier : 200€

Date de déblocage au 28/02/2026 pour les deux prêts.

Le conseil municipal à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux contrats de prêt décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 16 Février 2026

N°2026-02-02

Date de convocation : 10-02-2026

Date d'affichage : 10-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le seize février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Pouvoirs : Bruno FROGET pouvoir à Bernard GILLET, Johann GOURMAND pouvoir à Guy MINASSIAN
Absent excusé : Didier VAN DORT

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

~~M. VAN DORT Didier~~

~~M. GOURMAND Johann~~

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

~~M. FROGET Bruno~~

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Dépôt de dossiers de demandes de subvention pour l'aménagement de cheminements modes doux dans le cadre de l'Appel à Projet 1.6 du programme LEADER

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à réaliser le projet et que celui-ci porte sur 4 axes de la commune, à savoir de la route de St André le Bouchoux au Cimetière à hauteur de la rue des Oliviers, de la route des Etangs de la caserne des pompiers à hauteur de la place Louis Jourdan, du Pont Rouge à hauteur de l'Eglise, et de la RD83 Rue de la Cressonnière à hauteur du Restaurant le Duverger.

Le coût des travaux s'élève à 768.192.65 € HT, soit 921830.40€ TTC

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- départementale de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant et du dispositif Plan vélo
- au titre de la dotation d'équipements des territoires (DETR) et du Fonds Vert pour l'ETAT

- de la Région
- de la CC de la Dombes
- Sur les fonds européens dans le cadre de l'Appel à Projet 1.6 du programme LEADER

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

PLAN SUIVANT ARRETE DE FINANCEMENT GLOBAL				
DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses y compris frais annexes	Montants HT	Financier	Taux	Montant de subvention
travaux d'aménagement hors voirie, signalétique et sécurité	768 192,65 €	CD01 (investissement structurant) Plan Vélo	12,10%	92 977,00 €
		DETR (cheminement modes doux)	6,50%	50 000,00 €
		EPCI (CC de la Dombes y compris 10% bonus	13,27%	101 981,75 €
		REGION -Bonus Ruralité	1,95%	15 000,00 €
		Programme Leader	13,01%	100 000,00 €
		sous-total subventions publiques	46,83%	359 958,75 €
		Autofinancement	53,14%	408 233,90 €
	768 192,65 €		100,00%	768 192,65 €

- Après avoir écouté le nouveau plan de financement, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité, pour demander une subvention dans le cadre de l'Appel à Projet 1.6 du programme LEADER et donne tous pouvoirs au maire pour cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric
 MANCINI
 Date de signature : 17/02/2026
 Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 16 Février 2026

N°2026-02-03

Date de convocation : 10-02-2026

Date d'affichage : 10-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le seize février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Pouvoirs : Bruno FROGET pouvoir à Bernard GILLET, Johann GOURMAND pouvoir à Guy MINASSIAN
Absent excusé : Didier VAN DORT

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

M. RUEZ Quentin

M. POTIN Fabien

Mme CALLY Audrey

Mme ANTON Dorothee

~~M. VAN DORT Didier~~

M. CHAUDET Pierre

M. GILLET Bernard

M. CHAVET Clément

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme DESBOS Blandine

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme JACQUET Aurélie

M. PISTRE Thierry

~~M. GOURMAND Johann~~

Mme ROSERAT Charlene

~~M. FROGET Bruno~~

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : avenant n°1 A LA RECONDUCTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026
avec le centre de loisirs Mosaïque**

Madame ABRAM-PASSOT Evelyne adjointe aux affaires scolaire, explique que pour faire suite à la délibération N°2024-01-04, concernant la reconduction pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, il convient de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2029 dans les mêmes conditions.

Informe que le coût total de ce projet est évalué à 188 500€ par an pour l'année 2026.

Indique le montant de la participation de la commune, **pour 2026, qui s'évalue à 55 528€**, tel que défini dans l'article 4 de l'avenant n°1 de la présente convention.

Rappelle les modalités de versements qui sont les suivantes :

Avant le 15 février : un acompte correspondant à 30% de la subvention de l'année N

En mai : un acompte correspondant à 50% de la subvention de l'année N

En octobre : le solde de la subvention de l'année N

Après avoir lu tous les articles de ladite convention, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 a la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, et de participer à hauteur de **55 528€** pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 19/02/2026
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 16 Février 2026**N°2026-02-04**

Date de convocation : 10-02-2026

Date d'affichage : 10-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le seize février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Pouvoirs : Bruno FROGET pouvoir à Bernard GILLET, Johann GOURMAND pouvoir à Guy MINASSIAN
Absent excusé : Didier VAN DORT

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

M. RUEZ Quentin

M. POTIN Fabien

Mme CALLY Audrey

Mme ANTON Dorothee

~~M. VAN DORT Didier~~

M. CHAUDET Pierre

M. GILLET Bernard

M. CHAVET Clément

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme DESBOS Blandine

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme JACQUET Aurélie

M. PISTRE Thierry

~~M. GOURMAND Johann~~

Mme ROSERAT Charlene

~~M. FROGET Bruno~~

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : avenant n°1 A LA RECONDUCTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS 2025 – JEUNES
avec le centre de loisirs Mosaïque**

Madame ABRAM-PASSOT Evelyne adjointe aux affaires scolaire, explique que pour faire suite à la convention d'objectifs 2025- **JEUNES**, il convient de reconduire cette convention pour 1 an, jusqu'au 31 décembre 2026 dans les mêmes conditions que la convention initiale.

Informe que le coût total de ce projet est évalué à 27 541€ par an pour l'année 2026.

Indique le montant de la participation de la commune, **pour 2026, qui s'évalue à 15 584€**, tel que défini dans l'article 2 et dans l'annexe 1 : le projet de la présente convention.

Rappelle les modalités de versements qui sont les suivantes :

Avant le 15 février : un acompte correspondant à 30% de la subvention de l'année N

En mai : un acompte correspondant à 50% de la subvention de l'année N

En octobre : le solde de la subvention de l'année N

Après avoir lu tous les articles de ladite convention, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 a la convention pluriannuelle d'objectifs JEUNES 2025 et de participer à hauteur de **15 584€** pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 19/02/2026
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 16 Février 2026

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU N° 2026-02-02

N°2026-02-05

Date de convocation : 10-02-2026

Date d'affichage : 10-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le seize février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Pouvoirs : Bruno FROGET pouvoir à Bernard GILLET, Johann GOURMAND pouvoir à Guy MINASSIAN

Absent excusé : Didier VAN DORT

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

M. RUEZ Quentin

M. POTIN Fabien

Mme CALLY Audrey

Mme ANTON Dorothée

~~M. VAN DORT Didier~~

M. CHAUDET Pierre

M. GILLET Bernard

M. CHAVET Clément

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme DESBOS Blandine

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme JACQUET Aurélie

M. PISTRE Thierry

~~M. GOURMAND Johann~~

Mme ROSERAT Charlène

~~M. FROGET Bruno~~

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Dépôt de dossiers de demandes de subvention dans le cadre de la DETR pour l'aménagement de cheminements modes doux

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à réaliser le projet et que celui-ci porte sur 4 axes de la commune, à savoir de la route de St André le Bouchoux au Cimetière à hauteur de la rue des Oliviers, de la route des Etangs de la caserne des pompiers à hauteur de la place Louis Jourdan, du Pont Rouge à hauteur de l'Eglise, et de la RD83 Rue de la Cressonnière à hauteur du Restaurant le Duverger.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade d'avant-projet à 808 633,50 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 881 031,50 € HT.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- départementale de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant et du dispositif Plan vélo

- au titre de la dotation d'équipements des territoires (DETR) et du Fonds Vert pour l'ETAT
- de la Région
- de la CC de la Dombes
- Sur les fonds européens dans le cadre de l'Appel à Projet 1.6 du programme LEADER

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

Plan de financement prévisionnel Commune de Saint-Paul-de-Varax - Aménagement de cheminements modes doux

Précisions

La commune souhaite aménager 4 axes modes doux dans le cadre

•Au nord de la commune : Route de Saint-André-le-Bouchoux (RD17) – jusqu'au cimetière, soit environ 700 ml

•Au sud de la commune : Route des Etangs (RD70b) – jusqu'au SDIS, soit environ 800 ml,

•A l'est : Route du Pont Rouge (RD70b) – en amont de l'ouvrage sous la voie ferrée, soit environ 250 ml,

•A l'ouest : Rue de la Cressonnière (RD70b) jusqu'au carrefour avec la RD1083, soit environ 250 ml.

La présente opération a pour but de créer un maillage modes doux de près de 2 km à l'échelle de la commune pour favoriser les déplacements alternatifs à l'usage de la voiture permettant de desservir les différents équipements de la commune. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la transition écologique.

Plan prévisionnel de financement global				
DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses y compris frais annexes	Montants HT	Financier	Taux	Montant de subvention
Travaux d'aménagements	881 031,50 €	CD01 (investissement structurant)	15,00%	145 275,99 €
		CD01 - plan vélo		48 000,00 €
		DETR (cheminement modes doux)	20,00%	176 206,30 €
		EPCI (CC de la Dombes)	30,00%	96 784,00 €
dont Travaux d'aménagement hors voirie, signalétique et sécurité	724 421,50 €	EPCI (CC de la Dombes) bonus 10% (Le projet renforce le service aux habitants)	10,00%	22 582,93 €
		Fonds Vert	5,00%	44 051,58 €
		ADEME		- €
		REGION- Bonus Ruralité	20,00%	144 884,30 €
		LEADER		25 000,00 €
		Sous-total subventions publiques	79,77%	702 785,10 €
		Autofinancement	20,23%	178 246,41 €
TOTAL HT	881 031,50 €	TOTAL	100%	881 031,50 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.
Le maire, C. MANCINI

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le

Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 19/02/2026
Qualité : Maire